

UN FAUTEUIL VRAIMENT ADAPTÉ À VOTRE VIE

Chaque fauteuil est désormais choisi **en fonction de vos besoins individuels**, avec des fauteuils certifiés par un organisme compétent pour garantir qualité, sécurité et durabilité.

Après la prise en charge à 100 % de lunettes, d'appareils auditifs et de prothèses dentaires depuis 2021, le **100 % Santé est enrichi d'une dimension supplémentaire avec la prise en charge totale des fauteuils roulants.**

UN CHOIX DU FAUTEUIL LIBRE ET RESPECTÉ

Vous pouvez opter pour :

- Un fauteuil neuf,
- Ou un fauteuil remis en bon état d'usage (reconditionné).



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur handicap.gouv.fr

UN SYSTÈME PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, PLUS RAPIDE

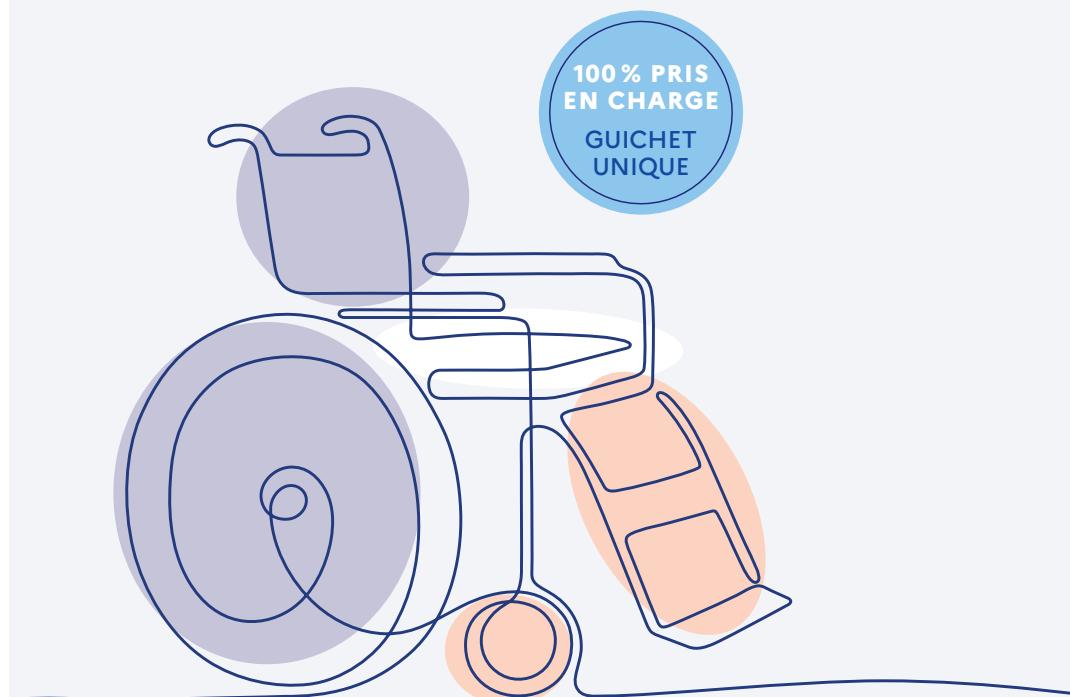
- Plus besoin de solliciter plusieurs financeurs.
- Fin des démarches complexes.
- Fin des cagnottes en ligne.



**100%
SANTÉ**
DES SOINS POUR TOUS,
100% PRIS EN CHARGE

Conception et mise en page : DICOM des ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail • Novembre 2025 • Illustrations : Gettyimages.

UN FAUTEUIL, POUR VOUS, TOUT SIMPLEMENT



**Désormais, l'Assurance maladie
prend en charge intégralement
le fauteuil roulant qui vous correspond.**

AVANT / APRÈS : COMPRENDRE LE CHANGEMENT EN UN COUP D'ŒIL

Depuis le 1^{er} décembre, le gouvernement a fait évoluer les modalités d'accès et de financement des fauteuils roulants. **L'objectif est de proposer aux personnes en situation de handicap un fauteuil adapté à leurs besoins, intégralement remboursé quel que soit son niveau de technologie.** Cette réforme permet également de simplifier les démarches de prise en charge.

AVANT :	APRÈS :
un parcours long, complexe et souvent coûteux	un système clair, rapide et 100 % pris en charge
 Restes à charge importants, parfois plusieurs milliers d'euros.	 Prise en charge intégrale : 0 € de reste à charge.
 Multiples financeurs (Assurance maladie, départements, PCH...) : parcours confus.	 Un seul financeur, un guichet unique : l'Assurance maladie.
 Démarches longues, délais pouvant atteindre des mois, parfois des années.	 Le délai maximal de réponse est de 2 mois, 15 jours pour un fauteuil courant.
 Fauteuils sportifs mal remboursés.	 Des fauteuils de meilleure qualité, plus durables et plus sûrs.
 Une nomenclature obsolète, peu adaptée aux innovations.	 Inclusion des fauteuils sportifs dans la prise en charge.

LE NOUVEAU PARCOURS SIMPLIFIÉ



1 CONSULTATION AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Le médecin, ou l'ergothérapeute dans certains cas, évalue les besoins et établit une prescription.



2 ESSAI DU FAUTEUIL AVEC UN PRESTATAIRE SPÉCIALISÉ ET À DOMICILE

- Une fois la prise de rendez-vous effectuée, le prestataire identifie le type de fauteuil adapté aux besoins et à l'environnement de vie.
- Il est possible de tester plusieurs modèles et en conditions réelles.



3 RÉCEPTION DE LA PRESCRIPTION DÉFINITIVE

Une fois le fauteuil choisi et validé, le professionnel de santé rédige la prescription définitive, intégrant le modèle, les réglages et les options. C'est le prestataire qui envoie le dossier complet à l'Assurance maladie.



4 UN SEUL INTERLOCUTEUR : L'ASSURANCE MALADIE

Avec la réforme, tout est simplifié. Le délai maximal de réponse est de 2 mois, 15 jours pour un fauteuil courant. Sans réponse, le prestataire considère la demande comme acceptée et lance la commande. Il est assuré d'être remboursé.



5 RÉCEPTION DU FAUTEUIL

Une fois la demande validée, le prestataire prépare le fauteuil, réalise les réglages nécessaires et accompagne dans son utilisation.



6 LE RECONDITIONNEMENT

La réforme prévoit la mise en place d'un système de reconditionnement : reprise, remise en état et retour dans le circuit.